Réaliser son Bilan Carbone®

Pourquoi ?

Faire face au changement climatique suppose que chacun, dans son entreprise ou sa collectivité, prenne conscience des mécanismes de l'effet de serre et des émissions de gaz carbonique (ou assimilés) produites afin d'envisager leur réduction. Le Bilan Carbone® permet de comprendre et d'agir.

A qui s'adresse cette méthode ?

▶ Aux entreprises, quelles que soient leurs tailles et leurs activités.

▶ Aux collectivités locales (commune rurale ou urbaine, Département, Région…).

▶ Aux établissements scolaires (collèges, lycées, universités…).

▶ Aux associations.

Une démarche soutenue par l'ADEME et les Régions

▶ Une prise en charge jusqu'à 70% du coût d'expertise est envisageable.

▶ DéPart est agréé par l'ADEME pour réaliser des « Bilans Carbone® ».